

**TARIFICATION DES PRESTATIONS COMMUNALES - BUDGET ANNEXE LA TVA**

**A compter du 1er janvier 2025**

**Tarif estival AVRIL à OCTOBRE - tarif hivernal NOVEMBRE à MARS**

DESIGNATIONS DES PRESTATIONS	2025 TTC
<b>1 - ESPACE CULTUREL "BELLE ARRIVEE" : demi salle non possible à la location en période hivernale</b>	
<b>1-1 Pour une manifestation sans entrées payantes d'association de Nueil-les-Aubiers, une fois par an seulement</b>	
- Période estivale	146,70 €
- Période hivernale	359,90 €
- A partir de la deuxième utilisation : application du tarif 1-2	
<b>1-2 Pour une réception des familles liée à un décès</b>	146,70 €
<b>1-3 Pour une manifestation d'association avec entrées payantes ou réunion d'entreprise</b>	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers période estivale	476,70 €
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers période hivernale	690,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période estivale	1 212,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période hivernale	1 425,00 €
<b>Location du jour suivant sans nettoyage intermédiaire</b>	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers période estivale	171,10 €
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers période hivernale	384,30 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période estivale	370,30 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période hivernale	583,50 €
<b>1-4 Pour un loto, concours de belote ou assimilé, soirée familiale</b>	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers période estivale	310,70 €
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers période hivernale	524,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période estivale	658,50 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période hivernale	871,60 €
<b>1-5 Pour un mariage jours J et J-1</b>	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers (un des mariés ou parents d'un des mariés) période estivale	614,50 €
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers (un des mariés ou parents d'un des mariés) période hivernale	828,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période estivale	1 333,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période hivernale	1 546,50 €
<b>Pour une location le jour suivant sans nettoyage intermédiaire</b>	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers (un des mariés ou parents d'un des mariés) période estivale	171,10 €
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers (un des mariés ou parents d'un des mariés) période hivernale	384,30 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période estivale	370,30 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période hivernale	583,50 €
<b>1-6 Pour un réveillon ouvert au public (du 31 décembre)</b>	
- Organisateur associatif de Nueil-Les-Aubiers	<b>GRATUIT</b>
- Organisateur extérieur à Nueil-Les-Aubiers	3 035,00 €
<b>1-7 Pour organisation de manifestations dites "à risques" (type "disco", concerts rock ou assimilés)</b>	
- Organisateur d'une structure professionnelle privée à but lucratif	2 755,00 €
- Organisateur associatif à but non lucratif de Nueil-les-Aubiers avec engagement de ne pas proposer d'alcool ou boissons alcoolisées aux participants	314,20 €
- Organisateur associatif à but non lucratif extérieur à Nueil-les-Aubiers avec engagement de ne pas proposer d'alcool ou boissons alcoolisées aux participants	1 329,00 €
- Organisateur associatif à but non lucratif de Nueil-les-Aubiers proposant des boissons alcoolisées aux participants	946,50 €
- Organisateur associatif à but non lucratif extérieur à Nueil-les-Aubiers proposant des boissons alcoolisées aux participants	2 020,00 €
<b>1-8 Caution n°1</b> - restituée 1 semaine après utilisation en l'absence de dégradations, de matériels, mobiliers, état de la salle, propreté y compris les abords, bon tri des déchets, et paiement des sommes dues.	<b>600 € net de TVA prix égal au montant de la</b>
<b>1-9 Caution n°2</b> - restituée 1 semaine après utilisation si respect du règlement, en particulier, les articles concernant le bruit et les nuisances.	<b>240,00 €</b>
<b>1-10 Arrhes</b> dans la limite du prix de la location	
<b>1-11</b> En cas de rangement et/ou de nettoyage insuffisant (tables, chaises, vaisselle, sanitaires,...) il sera facturé un supplément par heure de travail réalisée	<b>TVA</b>
<b>1-12</b> Remboursement de la vaisselle cassée ou disparue, selon le barème 1-14 ci-après Si le coût calculé est inférieur à 10 €	<b>gratuit</b>
Si le coût calculé est supérieur à 10 € paiement du montant réel selon le tarif n° 1-14 ci-après	<b>voir tarif 1-14</b>

